

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-13

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SCOLAIRE EN MILIEU RURAL : BASSINS D'ÉCOLES

Article 656811 – Sous-fonction 28

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif de 2006, a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir la prévention de la difficulté scolaire, qui est une mission fondamentale de l'Ecole.

A cet effet, elle a affecté une enveloppe de **22 867 €** pour favoriser le développement du réseau scolaire en milieu rural et aider les enseignants à assurer la détection et le suivi des enfants en difficulté.

Les bassins d'écoles sont l'une des réponses apportées par le Département pour maintenir le dynamisme des zones rurales.

Les équipes pédagogiques chargées de l'animation de ces bassins ont établi des projets pour la réalisation desquels elles sollicitent l'aide financière du Conseil Général.

Cette année, toutefois, suite à la suppression des postes de Maître animateur de bassin d'écoles (MABE), deux bassins n'ont pas été en mesure d'organiser des activités. Il s'agit :

- du bassin d'écoles de La Farandole (Campsas, Canals, Fabas, Labastide-Saint-Pierre, Orgueil) dont l'association a été dissoute,
- et du bassin d'écoles du Quercy-Rouergue (Caylus, Laguépie, Parisot, Saint-Antonin, Varen) dont l'association existe toujours mais n'a pas pu élaborer de projet.

Dans sa réunion du 29 mai 2006, la 3^{ème} Commission a proposé d'attribuer aux bassins d'écoles les subventions suivantes que je vous demande d'examiner :

- **Bassin d'écoles Garonne 113..... 1 300 €**
Bessens, Dieupentale, Finhan et Monbéqui
- **Bassin d'écoles des Portes de l'Aveyron.....2 500 €**
Bioule, Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont, Vaïssac
et Revel

➤ Bassin d'écoles du Quercy-Blanc.....	2 300 €
Molières, Montpezat-de-Quercy et Puylaroque	
➤ Bassin d'écoles de la Barguelonne.....	1 300 €
Castelsagrat, Montjoi, Piac, Saint-Paul-d'Espis et Saint-Vincent-Lespinnasse	
➤ Bassin d'écoles du Sud-Quercy.....	4 117 €
Labarthe, Lafrançaise, Lamothe-Capdeville, L'Honor-de-Cos, Lizac, Lunel, Piquecos, Puycornet, Vazerac et Villemade	
➤ Bassin d'écoles de Lauzerte.....	2 450 €
Cazes-Mondenard, Lauzerte, Miramont-de-Quercy, Sauveterre, Touffailles et Tréjols	
➤ Bassin d'écoles de Montaigu-de-Quercy.....	2 400 €
Belvèze, Bouloc, Montaigu-de-Quercy, Roquecor, Saint-Amans du Pech, Valeilles, Bourg-de-Visa, Brassac, Fauroux et Saint-Nazaire-de-Valentane	
➤ Bassin d'écoles des Gorges de l'Aveyron.....	1 400 €
Montricoux, Bruniquel et Saint-Maffre	
➤ Bassin d'écoles La Farandole.....	Association dissoute
Campas, Canals, Fabas, Labastide-Saint-Pierre et Orgueil	
➤ Bassin d'écoles du Quercy-Rouergue.....	Pas de projet
Caylus, Laguëpie, Parisot, Varen et Saint-Antonin-Noble-Val	
TOTAL.....	17 767 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver la répartition proposée par la 3^{ème} Commission des subventions susvisées étant précisé que leur montant total, soit la somme de **17 767 €**, sera prélevé sur l'article 656811, sous-fonction 28.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-13

**DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SCOLAIRE
EN MILIEU RURAL : BASSINS D'ÉCOLES**
Article 656811 – Sous-fonction 28

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission éducation, sport et culture réunie le 29 mai
2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions accordées aux bassins d'écoles dans le cadre du développement scolaire en milieu rural, pour un montant global de 17 767 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 656811, sous-fonction 28 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CP 06/06-13 an

Politique d'aide aux élèves en difficulté
Bassins d'écoles - Année 2006

Montant de l'enveloppe : 22 867 €

Bassins d'écoles	Rappel subvention 2005	Budget prévisionnel du projet	REP	Décision de la Commission Permanente
Garonne 113	1 300 €	5 000 €	NON	1 300 €
Portes de l'Aveyron	2 500 €	4 250 €	NON	2 500 €
Quercy Blanc	2 300 €	5 079 €	NON	2 300 €
La Barguelonne	1 300 €	20 847 €	NON	1 300 €
Sud-Quercy	4 117 €	27 258 €	NON	4 117 €
Lauzerte	2 450 €	2 450 €	OUI	2 450 €
Montaigu de Quercy	2 400 €	3 250 €	OUI	2 400 €
Gorges de l'Aveyron	1 400 €	14 630 €	OUI	1 400 €
La Farandole	2 500 €	Association dissoute		
Quercy Rouergue	2 600 €	Pas de projet		
TOTAL	22 867 €			17 767 €

Le Président,